

Figures Médicales Tourangelles

ROBERT POIRIER DE NARÇAY

Bien que né à Saint-Symphorien-lès-Tours, le 27 mars 1859, Robert Poirier de Narçay est cependant Richelais d'origine. Descendant d'une très ancienne famille bourgeoise divisée en branches nombreuses répandues dans toute la région, et dont une s'illustra au XVIII^e siècle par Poirier de Beauvais, figure si originale d'agitateur politique dans cette période troublée de la Révolution, c'est à Chinon qu'il passa sa prime jeunesse, au collège de cette ville où il fit de brillantes études classiques.

Ayant connu tout enfant les apretés et les difficultés de l'existence, douloureusement agité par des déboires de toute nature, il fut une victime des intrigues et des faveurs. Dans la préface de l'un de ses livres il expose lui-même les tribulations de ces années pénibles. De cette lutte pour la vie sont restées dans son cœur des haines et des rancunes qui ont été les premières inspiratrices de son talent. D'ailleurs, il est sorti victorieux de ces épreuves et a fini, grâce à son énergie, par prendre sa place dans le monde.

L'âme de Rabelais, qui hante encore les bons coins du pays de Gargantua, lui communiqua sans doute de bonne heure, avec le goût de la médecine et la passion des lettres, cet esprit tourangeau si observateur, si franc, si gaulois et, par dessus tout, si indépendant qu'il sut toujours conduire avec une maîtrise très personnelle.

Inscrit à l'École de Médecine de Tours, Poirier de Narçay y recueillit l'enseignement des professeurs Danner, Duclos, Louis Thomas, Herpin..., et fréquenta assidûment les services de ces maîtres dans ce cadre empreint d'une si mélancolique quiétude des vastes cours de l'Hospice Général.

A Paris notre compatriote termina ses études et soutint en 1884 sa thèse de doctorat : *De l'ascite congénitale*, sous la présidence du professeur Pajot.

Il se fixa à Beaumont-le-Roger (Eure), où pendant huit années il mena l'existence pénible et le dur labeur du médecin de campagne, consacrant ses loisirs, lorsque le cabriolet était remis et le cheval à l'écurie, à la littérature ; car c'est un fervent qui a su conquérir aussi par là une juste notoriété.

En 1886, parut chez Sauvaire son premier volume de poésies : *Coups de cravache et aquarelles*.

Ce livre pourrait porter comme épigraphe ce vieil aveu de La Boétie :

Je dis ce que mon cœur, ce que mon mal me dict!

Rien n'arrête l'auteur, esprit réformateur, ennemi des abus et des préjugés, il bataille avec audace et virulence, ne reculant point à l'occasion devant l'expression crüe ou triviale, si elle lui permet de rendre plus vigoureusement sa pensée. Comme son compatriote, de pantagruélique mémoire, il peut dire sans forfanterie : « Mes livres sont de haute graisse, légers au pourchas et hardis à la rencontre ! » C'est le résultat de sa sincérité, il y a là des tableaux

de mœurs contemporaines tracés de main de maître, les ridicules de notre époque y sont cruellement flagellés. on sent dans ces satires passer le fouet de Juvénal manié par un inexorable Tacite.

Trois ans après, il publiait un nouveau volume de vers : *Les filles du hasard* (Henri Jouve, éditeur), qui ne le cède en rien au précédent et où il est aussi acerbe que jamais, ne ménageant pas les fantoches de la politique.

Nous avons des Marats sanglants en république,
Ou des juifs avisés autour des coffres-forts.
Car l'antique veau d'or, ainsi qu'au temps biblique
A ses adorateurs et sa cour fanatique,
Ce fétiche est debout malgré tous les efforts.

Le lourd conservateur veut que chacun soit libre
Sans doute à sa façon qui ne plaît pas à tous.
Il songe uniquement à mettre en équilibre
Son budget annuel. Un farceur de calibre
Nonobstant ses grands airs qui se gausse de nous.

Les pseudo-libéraux font des lois tyranniques
Cachés sous le jupon court de la liberté.
Les clameurs des faubourgs leur donnent des paniques.
Alors pour tenir tête ils deviennent cyniques.
Ils ont comme les rois aussi leur prévôté.

Bien des libres-penseurs, qui s'intitulent sages,
Sont des fous furieux ou des intolérants.
Ils feraient volontiers pour les autres des cages
De fer ou des cachots tout comme aux anciens âges.
Pas de place au soleil pour les récalcitrants.

Dans *La Vie au grand air* (1891, Fischbacher, éditeur), l'auteur se montre sous un jour tout différent, chantant les bois, les prairies, les vastes horizons du pays Normand.

La nature c'est tout, c'est le meilleur d'en bas.
Ce qui se passe en haut, je ne sais : je m'en doute
Seulement, et cela ne me suffit-il pas !
Qu'importe où j'irai ! Dieu m'indiquera ma route.
Mais je veux jusque-là chanter ce que je vois,
Les blés, les ajoncs d'or, les herbes des prairies,
Les ruisseaux murmurants et les tapisseries
Des bruyères en fleurs au milieu des grands bois.

Je me plais à vanter les mérites des choses,
L'air pur des champs déserts, les tombeaux oubliés,
Les coins de bois perdus, les pins asphyxiés
Par leurs frères, le bleu des ciels purs et les roses
Des beaux soleils couchants, les habitants ailés
Des plaines et des monts, les vives multitudes,

D'insectes travailleurs, les rochers dentelés,
Le calme reposant des grandes solitudes,
Les étangs endormis, les joncs, les Jacs nacrés,
Le chant clair des crapauds, les cloches des rainettes
Et le choc argentin des frères gouttelettes
Qui tombent au ruisseau sur les rives des prés.

Une comédie en cinq actes, en vers, *Pour la République*, lui valut le premier prix au concours organisé par l'Athénée des Troubadours de Toulouse.

Poirier de Narçay s'est fait connaître aussi comme romancier par plusieurs volumes très captivants. Il a publié :

Chez Sauvaître en 1890 : *Les Mariages modernes*, critique des alliances d'argent où il fait comprendre la fragilité de ces unions, fondées uniquement sur un intérêt égoïste, et les ruines qu'elles amènent dans la famille et dans la société.

Chez le même éditeur (1893) : *Le Ménage Laplace-Boursicot*, étude de mœurs ouvrières et bourgeoises ainsi que du monde de la finance et de la politique. Etude très naturaliste, mais avec le contraste de la vie telle qu'elle devrait être, n'ayant comme préoccupation que le foyer sain et vivifiant de la famille et la propagation de l'espèce en de bonnes conditions qui assureraient la vitalité et par suite la force du pays.

Chez Ollendorff (1895) : *Jacques l'entraîneur*, esquisse très poussée des gens de courses et des éleveurs qu'il put étudier de près pendant son séjour en Normandie.

Plus récemment (1901), chez Flammarion, *La Bossue*, où il peint tout un monde de braconniers, de campagnards, de politiciens de village, en des tableaux charmants pris sur le vif.

Dans ces différents ouvrages, Poirier de Narçay s'est surtout attaché à l'étude des grands problèmes sociaux qui sont la base de la Famille et de l'Etat. Il nous étale l'humanité comme elle est en réalité, bouleversée par les passions, affligée de bien des tares cachées, sujette à toute les fluctuations d'un misérable détraquage cérébral.

Cependant il existe chez l'auteur une grande délicatesse de cœur ; que de pages gracieuses et sentimentales où l'œil se repose sur des décors ravissants et où l'oreille s'attarde à écouter des pastorales attendrissantes.

Depuis 1890, il fait partie de la *Société des gens de Lettres*, où, présenté par François Coppée, il fut admis sur un rapport très favorable du regretté Philibert Audebrand.

L'homme politique, chez Poirier de Narçay, ressemble beaucoup à l'homme de lettres ; même indépendance de caractère et de pensée, même liberté de dire.

Journaliste ardent, à Tours, encore étudiant, il entame dans *l'Union libérale*, alors inspirée par Gambetta, des polémiques qui eurent un certain retentissement. A Rouen, dans *l'Indépendant Normand* et dans d'autres feuilles régionales, il défend la même cause républicaine, puis, à Paris, comme collaborateur à *l'Intransigeant*, à *La Patrie*, au *Drapeau* ; la presse de province recherche ses articles où perce toujours une pointe satirique.

Il était, en 1900, secrétaire général du *parti républicain socialiste français*, quand on le désigna pour défendre le programme nationaliste aux élections Municipales de Paris, dans le quartier du Petit-Montrouge. Elu, le 13 mai, par 2846 voix, battant le

conseiller sortant, le D^r Champoudry, qui n'obtenait que 2302 suffrages, il est, depuis 1871, le cinquième conseiller municipal de ce quartier, représenté successivement par MM. Gavrel, Leneveux, Edgar Monteil. Il a été réélu en 1904, avec le même programme, par 3424 voix contre 3186 à M. Jamet.

Il occupa de suite au Conseil municipal de Paris et au Conseil général de la Seine une place très en vue. Ses interventions à la tribune sont fréquentes. Les questions d'assistance publique et d'hygiène ont surtout attiré son attention et, sur son initiative, de grandes améliorations ont été réalisées dans ces deux importants services, principalement en ce qui concerne le *Régime des Eaux*. Il fit voter la *Régie du Gaz*, à une voix de majorité, et on sait tout l'intérêt économique et social qui s'attache à cette réglementation.

On n'a pas non plus oublié le discours tout vibrant de fier patriotisme qu'il prononça en décembre dernier pour stigmatiser les doctrines antimilitaristes de Gustave Hervé, et comment, par son verbe convaincu, il a su entraîner la grande majorité de ses collègues.

Il a également abordé les questions financières et d'administration avec une autorité reconnue de tous ; ce qui a fait dire à un journal parisien qu'il était étonnant de voir des hommes littéraires — et Poirier de Narçay n'est pas le seul homme de lettres qui siège à l'Hôtel de Ville de Paris — traiter avec compétence ces questions si ardues. N'est-ce pas là une réplique à la parole de Platon prétendant que les poètes sont inutiles dans une République, et aussi à la conception d'Aristophane qui chassait ces derniers de la Cité des Oiseaux.

Partisan de toutes les libertés compatibles avec celles des autres, il s'est largement élevé au dessus des intérêts particuliers et des chapelles politiques. Il combat tous les sectarismes et tous les abus, se faisant le défenseur de l'ouvrier et des petits.

Parisien d'adoption, Poirier de Narçay se souvient toujours avec émotion de son pays de Touraine, qu'il n'a pas revu depuis vingt ans ; de Tours, de ses quartiers modernes et de celui moyen-âgeux qui entoure la vieille cathédrale ; de la Loire sableuse baignant les murs des vieux châteaux historiques ; de la bonne et indolente ville de Chinon, établie au soleil de sa côte en bordure de la Vienne ; des pampres dorés de Vouvray et de Seully qui donnent un vin si pétillant...

Evadé de la médecine, il se souvient aussi, au milieu des luttes ardentes de la politique, des années joyeuses passées dans la salle de garde de l'Hospice Général de Tours, et ne regrette-t-il pas parfois le petit cabriolet de l'humble médecin de campagne...

Intérêts Professionnels

Accident du travail
Jugement contre un patron en faveur du médecin

(Justice de paix de Tours, 28 sept. 1906)

Par le D^r SABATHE

Le 26 avril 1906, se présente à ma consultation un ouvrier menuisier, porteur d'un panaris et me déclarant s'être piqué en travaillant, trois jours auparavant.

Je le considérai comme accidenté du travail, en lui donnant le certificat initial, pour remettre au patron, avec incapacité probable de quinze jours.

Je lui fis une ordonnance et lui dis de revenir.

Je ne l'ai jamais revu... que s'est-il donc passé ? Vraisemblablement ceci ! le patron l'a envoyé à l'assurance, qui lui a imposé son médecin.

Il y a bien d'anciens jugements, mais depuis la modification de la loi en 1905, rien ne fixait à nouveau la jurisprudence. J'ai voulu en avoir le cœur net, et faire décider par juge de paix, si, en présence d'un accidenté du travail *quelconque*, le médecin doit prendre un tas de précautions pendant lesquelles son blessé lui sera volé ; ou bien s'il doit commencer par le soigner, et faire en un mot tout son *devoir sanctionné* par le droit.

J'ai donc appelé le *patron* pour jugement, le 28 septembre, je lui réclamais 10 francs, prix d'abonnement du syndicat d'Indre-et-Loire.

Le patron, qui ne niait pas la dette, avait pourtant donné pouvoir de le représenter, à sa compagnie d'assurance, disant devoir être couvert par elle.

Mais sous aucun prétexte, je ne voulais avoir affaire ni à l'ouvrier, ni à l'assurance. Je demandais une condamnation contre LE PATRON.

C'est donc comme avec patron et non comme avec assurance que je discutai contre le représentant de celle-ci, dans l'espèce représentant le *patron*. (La question était assez délicate, car forcément l'assureur devait prendre l'intérêt de son assurance pour tant sensée étrangère à l'affaire).

On m'objecta d'abord (ce qui était probablement faux, mais peu importe) que le patron n'avait jamais été prévenu de mes soins, etc.

Je répondis que je n'y pouvais rien, aucun texte de la loi ne m'obligeant à aviser le patron, que du reste j'avais remis pour celui-ci à l'ouvrier, le certificat initial, avec en-tête mentionnant les devoirs du patron et les droits de l'ouvrier en pareil cas.

Qu'au surplus, une consultation de M^r Gâtineau semblait dire que non seulement le médecin, *mais même l'ouvrier* n'étaient pas tenus à prévenir le patron.

On me dit ensuite que, de ce fait, il y aurait deux médecins à payer, celui de l'assurance étant intervenu comme si je n'eus rien fait.

Je répondis que cela avait été, à mon égard, un véritable détournement de clientèle, et qu'on devait se trouver heureux que je ne poursuive point pour ce détournement et le patron et l'assureur, en dommages-intérêts.

Que de plus, on avait ainsi obligé le blessé, par menaces ou autrement, à changer le médecin d'abord choisi par lui, ce qui constituait encore une véritable violation de la loi.

On m'objecta alors que le prix de 10 francs était exagéré.

Je répondis que c'était celui de mon syndicat, que du reste, il était dans l'espèce inférieur à ce qu'on pouvait tirer du tarif Dubief, applicable par le juge de paix. — On me dit ensuite que le tarif Dubief était très élastique, et qu'on en tirerait tout ce qu'on voudrait.

Je répondis que c'était peut-être vrai, mais que je n'y pouvais encore absolument rien... que du reste, c'était la raison qui m'avait décidé à choisir, de préférence, le tarif plus modique du syndicat.

CONCLUSION :

LE PATRON a été condamné à me payer les 10 francs demandés, et aux frais.

OSTÉO-PÉRIOSTITE CONSÉCUTIVE à une Sinusite Frontale

Par le D^r MOISSONNIER
ophtalmologiste de l'hôpital

(Communication à la Société Médicale d'Indre-et-Loire, 20 octobre 1906.)

L'ostéo-périostite du rebord de l'orbite est une affection commune, mais surtout dans l'enfance et l'adolescence.

Elle peut se manifester sous forme aiguë, avec tous les symptômes d'un processus phlegmoneux limité à la partie de l'os malade : les paupières et la conjonctive s'œdémaient et se vascularisent ; quelques jours plus tard, du pus crémeux se fait jour au dehors ; le malade est soulagé, la poussée fébrile et les douleurs cèdent.

Mais la forme chronique est bien plus fréquente que la précédente. C'est elle qui expose à des méprises : on songe à la tuberculose ou à la syphilis, alors que bien souvent c'est une *sinusite frontale* qui est en cause. C'est elle la lésion primordiale, et l'ostéo-périostite n'est qu'un épiphénomène.

Panas a insisté sur cette étiologie avec raison au Congrès d'ophtalmologie de 1890. Il citait à l'appui 4 cas d'ostéo-périostite orbitaire déterminée par une sinusite frontale, qu'il venait d'observer en un court laps de temps et qui avaient été méconnus par des hommes éminents pourtant ; ils avaient pensé chez les deux premiers malades à une carie du rebord orbitaire, chez le troisième à une gomme syphilitique et chez le dernier à une ténionite.

Le diagnostic peut n'être pas toujours facile, mais non insurmontable, et on y arrivera en ayant tout d'abord présents à la mémoire les signes extérieurs de la sinusite frontale, et que voici :

Il existe en général une tuméfaction qui, peu accusée dans la région frontale, est surtout évidente à l'angle supéro-interne de l'orbite. Les douleurs sont vives et se présentent avec le type intermittent.

L'abcès s'accompagne d'œdème palpébral et vient pointer sous la peau à la partie interne du nez et s'ouvre invariablement dans le sillon orbito-palpébral. Le stylet introduit par la plaie vient buter sur l'os dénudé. Il peut arriver qu'on ne rencontre aucune communication avec le sinus, cela tient à ce que le trajet osseux est très oblique.

L'affection a une marche longue. Parfois l'ouverture fistuleuse peut s'oblitérer et s'ouvrir à plusieurs reprises, donnant issue à des esquilles. On conçoit que cette particularité, ajoutée à la difficulté éprouvée de trouver une perforation osseuse, puisse faire croire à de l'ostéite simple et troubler un esprit non prévenu.

Il faudra se rappeler ce précepte de Panas :

« Toute suppuration osseuse, ayant pour siège le voisinage du sinus frontal en haut, dit-il, devra éveiller immédiatement des soupçons et faire penser qu'une inflammation de ce sinus peut en être le départ. » Et cette autre remarque : les ostéo-périostites diasthésiques ont leur siège d'élection à la partie *infero-externe* de l'orbite et en particulier à l'os malaire, dont la structure éminemment spongieuse et vasculaire et la situation superficielle prédisposent à l'infection et aux traumatismes.

On ne peut être surpris de la fréquence de l'ostéite compliquant la sinusite, si l'on jette un coup d'œil sur la structure de la muqueuse du sinus frontal.

D'après les recherches d'Inzani, cette muqueuse est mince, lisse, rosée et peu adhérente à l'os. Elle comprend deux couches, l'une dermo-épithéliale et l'autre périostique tenant lieu de périoste. Ces deux couches possèdent chacune un réseau de vaisseaux et de nerfs et sont séparées par une lamelle de tissu conjonctif.

On comprend par suite toute l'importance que présente cette muqueuse au point de vue de la nutrition de l'os. Aussi quand l'infection est violente ou dure depuis longtemps, la muqueuse s'ulcère, se détruit par place, entraînant la nécrose des points correspondants de l'os, d'où par suite élimination de parties osseuses plus ou moins grandes et formation de séquestres.

Les séquestres sont assez rarement observés : ils sont, tantôt libres au milieu du pus, tantôt encore adhérents à l'os voisin et se présentent sous la forme d'une lamelle d'os mince, comme papyracée, lisse et concave d'un côté, poreuse et convexe de l'autre. Ils ont donc un aspect bien caractéristique, qui permet de les reconnaître sans hésitation.

Ils intéressent le plus fréquemment la paroi inférieure. Dans le cas Spencer Watson, le séquestre mesurait 2 centimètres de diamètre. Dans le cas de Panas, il mesurait 10 millimètres sur 6. Dans un cas que je vais rapporter, le séquestre provenait de la paroi antérieure et mesurait 2 centim. sur 2 cm. 5.

Voici cette observation :

Obs. I (personnelle). — Le 24 juin 1905, se présente à ma consultation une jeune fille de 17 ans, Mlle A.... souffrant depuis 8 à 10 jours dans la région frontale droite. Les douleurs étaient vives, surtout la nuit, et disparaissaient presque complètement dans la journée. Elles étaient localisées au niveau du sourcil avec irradiation dans le côté droit de la tête.

Je constate un empatement notable, au-dessus du sourcil avec prédominance au niveau de la bosse frontale droite, où je perçois un noyau de fluctuation très nette, sans qu'il y ait aucunement d'enfoncement osseux.

Le rebord de l'orbite est douloureux à la pression et présente un épaississement notable régulièrement cylindrique à la région nasale, sur une longueur de 2 centimètres environ.

La paupière supérieure est rouge violacé et œdémateuse. L'œil est intact, sans exophtalmie, ni troubles visuels. L'infection est donc complètement extra-orbitaire et semble avoir une origine osseuse. Le diagnostic d'ostéo-périostite du rebord orbitaire s'impose.

Mais s'agit-il d'une ostéo-périostite simple localisée ? Ou bien cette ostéo-périostite n'est-elle pas la conséquence d'une sinusite frontale ?

La jeune fille est grande, forte et paraît de bonne santé ; mais j'apprends que le 14 janvier, soit environ un mois avant le début de cette affection, elle a eu une *angine diphtérique* à forme grave qui a cédé à trois injections de sérum de Roux.

La gorge n'a pas été touchée, car elle dit avoir expulsé les jours suivants, par les narines, de larges fausses membranes. Les fosses nasales ont été aussi infectées, et il apparaît clairement que cette infection a gagné la muqueuse du sinus frontal, et qu'il y a une relation étroite entre cette diphtérie et l'affection présente.

Les commémoratifs et le siège de la périostite me conduisent à porter le diagnostic d'ostéo-périostite consécutive à une *sinusite frontale*.

Pour éclairer mon diagnostic et aller au plus pressé, je fais une incision parallèle au sourcil, me contentant de donner issue au pus, d'ailleurs très peu abondant, formé par quelques grumeaux jaunes et denses baignant dans de la sérosité sanguinolente. Le stylet rencontre l'os rugueux et privé de son périoste, mais aucune communication avec le sinus.

Je fais un drainage de la plaie et je prescris un sirop iodotannique, me proposant d'intervenir d'une façon plus complète très prochainement. La douleur disparaît et le pus se tarit les jours suivants. La plaie va si bien que j'ai pu croire un instant à la guérison et à une erreur dans mon diagnostic causal.

Le pus examiné au point de vue bactériologique ne renfermait pas de bacille de Loeffler, mais seulement du staphylocoque.



Fig. 1.



Fig. 2.

Figures représentant le séquestre en grandeur naturelle. La figure 1 en bonne orientation le montre par sa face convexe avec sa paroi érodée en différents points, ses contours tourmentés qui indiquent encore d'anciennes perforations nécrotiques. La figure 2 montre sa face concave lisse.

Le 12 mars, une nouvelle poussée phlegmoneuse se produit, dissipant toute hésitation ; la paroi antérieure du frontal se laisse affaisser sous l'extrémité de la sonde cannelée et il sort sous la pression un liquide filant caractéristique.

Dès le lendemain, j'interviens en faisant une large incision curviligne partant du milieu du sourcil et se terminant à la racine du nez, qui permet de découvrir la région du sinus ; j'enlève un large séquestre du diamètre d'une pièce de deux francs, à bords dentelés, irrégulièrement arrondis, ne comprenant qu'une mince couche d'os et portant à sa surface quelques orifices arrondis. Avec la pince coupante j'abrasse les bords de l'os, détruisant ainsi presque la totalité de la paroi antérieure du sinus, ce qui donne un grand jour et me permet d'abraser avec la curette dans sa totalité la muqueuse bourgeonnante, jusque dans le canal naso-frontal.

Je cautérise la cavité avec une solution de chlorure de zinc au dixième et je draine avec une mèche de gaz iodoformée introduite jusque dans le nez. Les suites sont normales.

Dès le 18, par la plaie cutanée j'enlève la mèche et chaque jour je fais une injection avec une solution de permanganate de potasse, qui passe en partie par le nez. De temps en temps, pour maintenir l'ouverture du canal naso-frontal, je fais un cathétérisme avec la sonde cannelée recourbée. Le 1^{er} avril, il ne sort pour ainsi dire aucune sécrétion ; la cavité est en partie comblée par des bourgeons charnus provenant de téguments.

Le 10 avril, je croyais encore à la guérison prochaine, quand la paupière supérieure se gonfle à nouveau et devient rosée.

Dès le 12 avril, j'assiste à une nouvelle poussée inflammatoire avec suppuration abondante et empatement de toute la région. La température s'élève un peu pendant 36 heures à 38° 2.

Je constate deux foyers d'ostéite, le premier siège en bas près de la racine du nez, sur le rebord orbitaire qui est épaissi et douloureux, le second près de la ligne médiane du frontal, la peau est décollée et un morceau d'os devient mobile. Le 13, j'enlève deux petits séquestres.

Vers le 20 la plaie est refermée, la malade rentre chez elle. Un mois plus tard, nouvelle poussée phlegmoneuse (c'est la troisième) avec ouverture d'abcès au dehors. Tout rentre dans l'ordre et cette fois définitivement.

Depuis, j'ai revu la malade, il existe un enfoncement cicatriciel du côté droit du front, mais il est assez peu marqué, pour que l'esthétique de la face ait trop à en souffrir.

En résumé, il s'agit d'un cas d'ostéo-périostite du frontal, à poussées successives, causée par une sinusite frontale.

La cause déterminante probable semble être la *diphthérie*. Si l'on trouve notées dans les livres classiques les maladies infectieuses comme la rougeole, scarlatine, influenza, érysipèle de la face, etc., par contre la diphthérie n'est pas mentionnée.

Les sinusites post-diphthériques sont peut-être rares. Le fait de les rencontrer n'a rien qui puisse nous surprendre ; la diphthérie, comme chez notre malade, ayant souvent une localisation nasale, l'infection ne tarde pas alors à se propager de la pituitaire à la muqueuse du sinus, soit par sa surface en franchissant le canal fronto-nasal, soit par les lymphatiques et les veinules sous-muqueuses, voie de transmission admise aujourd'hui et qui peut seule expliquer les polysinusites.

Dans notre cas nous ne pouvons pas affirmer *scientifiquement* que c'est le bacille de Loeffler qui a provoqué la sinusite, puisque nous ne l'avons pas trouvé dans le pus. La clinique au contraire nous donne de grandes présomptions. Vous savez que, dans les infections graves, il y a association de microbes de natures diverses. Ne peut-on pas admettre que, par suite des injections du sérum de Roux, les bacilles de Loeffler ont peu à peu perdu de leur vitalité et ont fini par disparaître, laissant les staphylocoques continuer leur œuvre et entretenir la sinusite ?

Cette observation est aussi intéressante à cause de ces trois crises d'*ostéite*, rappelant les poussées d'ostéo-myélite, avec chaque fois élimination de séquestres, avec cette différence que la température s'élevait à 38°,2 environ chaque fois pendant 36 ou 48 heures, puis revenait normale.

Le premier séquestre était particulièrement large et provenait non pas de la paroi orbitaire du sinus, comme c'est le cas le plus fréquent, mais de la paroi antérieure.

Je ne connais guère, comme cas analogue publié dans la littérature médicale, que celui du professeur de Lapersonne, dont voici le résumé :

OBS. II (professeur de Lapersonne). — Il s'agissait d'un homme de 40 ans, qui, à la suite d'une attaque d'influenza, fut pris de violentes douleurs au niveau de la bosse frontale gauche, avec un peu d'élévation passagère de la température.

Quelques jours plus tard œdème de la paupière, exophtalmie en bas, sans trouble visuel.

Une large incision parallèle au sourcil, allant jusqu'au nez, donne issue au pus et fait tomber une partie osseuse dénudée et mobile facilement enlevée. Le séquestre a la forme d'une pyramide, dont la base répond au rebord orbitaire antérieur et le sommet en haut.

Il se compose d'une partie très dure, presque éburnée au niveau du rebord antérieur atteint d'ostéite condensante, et de chaque côté, il existe de l'ostéite raréfiante qui a favorisé l'élimination.

La guérison était complète au bout de 6 semaines.

Chez notre malade, à cause des deux retours offensifs d'ostéite, la durée de l'affection a été de 3 mois, évidemment deux fois plus longue que dans le cas de de Lapersonne, mais plus courte que la

moyenne des cas qui est de 9 mois, si l'on s'en rapporte à la statistique de Guillemain (*Arch. d'ophtal.*, 1891).

Il est vrai que, depuis cette époque, on s'est décidé à intervenir plus chirurgicalement et à faire la *cure radicale* de la sinusite frontale en détruisant les parois antérieure et inférieure du sinus suivant la méthode de Kuhnt, méthode trop radicale puisqu'elle ne tient aucun compte de l'esthétique et cause un enfoncement considérable de la région, fort disgracieux, mais qui, théoriquement, serait la meilleure puisque, supprimant la cavité sinusique, elle supprime d'une cavité suppurante « l'espace mort » qui est un obstacle à la guérison.

Mais cette conception est-elle réalisable en fait et se trouve-t-elle réalisée dans le procédé de Kuhnt, qui vise ce but avant tout ? M. Guisez prétend que non.

« Dans cette opération l'accolement de la peau ne se produit, quelque compression que l'on fasse, qu'à la partie supérieure de la cavité, vers l'angle orbitaire : au niveau du canal fronto-nasal, au point où ce dernier débouche dans la cavité du sinus, il n'y a pas d'accolement et en cet endroit peut très bien s'accumuler une collection purulente qui se chargera de détruire les adhérences en voie de formation. »

Sans aller à l'extrême, on peut se contenter : 1° de détruire largement la paroi antérieure du sinus, ce qui donne un grand jour, lequel permet de faire une toilette complète de la cavité sinusale et de détruire la muqueuse dans sa totalité, point important pour éviter toute espèce de récurrence ; 2° pour assurer la communication avec les fosses nasales, d'élargir le canal naso-frontal, soit défonçant partiellement les cellules ethmoïdales suivant la méthode de Killian, soit en réséquant complètement l'ethmoïde (méthode de Guisez), et 3° par la compression de refouler les téguments dans la cavité, qui se comble aussi peu à peu par bourgeonnements.

C'est ce que j'ai été conduit à faire par la force naturelle des choses, puisque la paroi antérieure était en voie d'élimination spontanée ; c'est ce que je me proposais de faire, le cas échéant, me souvenant de la guérison rapide obtenue par Kalt dans un cas analogue, qui s'était lui-même vraisemblablement inspiré de l'opération d'Eslander pour l'empyème thoracique. L'enfoncement frontal est ainsi peu marqué et l'esthétique est sauvegardée.

Le traitement de choix se résume donc à ceci : 1° *réséquer largement* la paroi antérieure du sinus pour le *curetter complètement* ; 2° *drainer largement* la cavité restante ainsi *diminuée* par la *suppression partielle ou même totale* de l'ethmoïde.

BIBLIOGRAPHIE

- INZANI, *Lyon médical*, 1872.
 PUILLEMAIN, *Arch. ophl.*, 1891, p. 120.
 PANAS, *Congrès d'ophtalmologie*, 1890.
 PANAS, *Traité des maladies des yeux*, t. II.
 PANAS, *Arch. Ophl.*, 1890, p. 231.
 DE LAPERSONNE, *Arch. Ophl.*, 1898, p. 361.
 GUISEZ, *Presse médicale*, 1905, p. 613.

Les Artères Satellites du Nerf Sciatique Poplitée Externe

Par le Dr Louis DUBREUIL-CHAMBARDEL

Le docteur A. Manno (1), prosecteur à l'Institut anatomique de la royale Université de Sassari, reprenant une question déjà traitée en 1899 par le professeur G. Salvi (2), vient de publier dans *Internationalen Monatsschrift für Anatomie und Physiologie*, un très important mémoire sur les artères satellites du nerf sciatique poplitée externe. Il cherche à établir la morphologie de ce système artériel, dont l'intérêt est grand au point de vue de l'embryologie et de l'anatomie comparée.

Nous avons, dans un précédent travail (3) indiqué la façon dont il convenait de décrire ces artérolles, connues déjà, mais très confusément, des anciens anatomistes.

De l'artère poplitée, dans son tiers supérieur, ou plus communément de l'artère petite saphène, naît une branche qui, se dirigeant très obliquement en bas et en dehors, ne tarde pas à s'accoler au nerf sciatique poplitée externe, c'est l'*arteria comitans nervi peronei communis* (Salvi). Cette branche accompagne le nerf, contourne avec lui l'extrémité supérieure du péroné et, arrivée à la face antérieure de la jambe, se divise en deux rameaux terminaux qui suivent : l'un, le nerf musculo-cutané, descendant avec lui dans la loge externe jusqu'à la portion inférieure où il s'anastomose avec l'artère péronière antérieure, c'est l'*arteria comitans nervi peronei superficialis* (Salvi) ; l'autre, le nerf tibial antérieur, c'est l'*arteria comitans nervi peronei profundi* (Salvi) qui s'unit à l'artère tibiale antérieure.

Salvi, qui a disséqué avec soin 180 sujets, dit avoir toujours trouvé ces artères satellites des nerfs, mais avec un développement plus ou moins grand. La disposition typique que nous venons de décrire se rencontre rarement ; le plus souvent on ne voit que des vestiges de ce système vasculaire sous forme de vaisseaux filiformes. Manno vient de publier avec grands détails plusieurs cas nouveaux qui sont une très utile contribution à l'étude de cette question délicate.

Il rattache au système artériel satellite du nerf sciatique poplitée externe deux formations vasculaires : 1° l'artère articulaire de la tête du péroné ; 2° la ou plutôt les branches collatérales externes de l'artère tibiale antérieure qui irriguent la loge externe ou péronière de la jambe.

Nous allons étudier successivement chacun de ces deux points en indiquant les motifs qui nous déterminent à accepter ou à repousser les conclusions de Manno.

A

L'artère articulaire de la tête du péroné (4), a été décrite

pour la première fois par M. J. Weber (1) qui en fait une branche de l'artère poplitée. C'est une artérolle qui se dirige transversalement en dehors et de bas en haut, puis contourne l'extrémité supérieure du péroné, couverte par les muscles long péronier et extenseur commun des orteils : elle envoie des branches à ces muscles, à l'articulation tibio-péronière et remonte jusqu'au niveau de celle du genou où elle s'anastomose avec les branches inférieures du cercle artériel peri-articulaire.

La plupart des anatomistes qui ont suivi Weber ont admis l'existence de ce vaisseau et, dans sa description, n'ont en somme modifié que de légers détails, principalement en ce qui concerne son mode d'origine.

Scarpa (2) et après lui J.-F. Meckel (3) font naître cette artérolle au tronc tibio-péronier. Sœmmering (4) et Theile (5) en font une branche de l'artère tibiale antérieure ; ce dernier écrit toutefois : « Quant à son origine, mes recherches, qui cependant ne sont pas encore assez nombreuses pour me permettre d'avoir une opinion arrêtée, me porteraient à la regarder plutôt comme une branche régulière de la tibiale antérieure ; mais elle provient aussi de la poplitée et parfois de la tibiale postérieure ».

On retrouve chez les auteurs modernes (6) les mêmes hésitations. Testut (7) la décrit comme une branche de la poplitée ou du tronc tibio-péronier et la considère comme une artérolle accessoire. Romiti (8) la classe parmi les branches collatérales de la tibiale antérieure ; de même Poirier (9) et Baumgartner.

En 1899, Parsons et Arthur Robinson (10) ont publié le résultat de leurs recherches portant sur 102 dissections et nous-même (11), en 1905, avons apporté notre collaboration à ce point d'anatomie, en donnant une statistique appuyée sur 108 dissections. Le tableau suivant donne le résumé de ces deux travaux.

	CAS	L'ARTÈRE est présente	L'ARTÈRE NAÎT DE L'ARTÈRE			
			poplitée	tibiale antérieure	tronc tibio-péronier	récurrente tibiale postérieure
Parsons-Robinson.	102	87	9	51	16	6
Dubreuil-Cham- bardel	108	88	43	31	10	»
	210	175	52	82	26	6

De ces chiffres il résulte que l'artère de la tête du péroné existe dans 81 0/0 des cas ;

(1) ANDREA MANNO. *Arteria peronea communis, arteria peronea profunda, arteria peronea superficialis*. — *Contributo alla morfologia nella circolazione arteriosa nell'arto abdominale*. Internationalen Monatsschrift für Anatomie und Physiologie. Bd XXIII, pages 272-334, avec 3 planches, 1906.

(2) GIUNIO SALVI. « *Arteria superficialis* » e « *arteria comitantes* » della estremità inferiore. — *Contributo alla morfologia della circolazione dell'arto pelvico*. Firenze, 1899, in : *Monitore Zoologico italiano*, 1899, nos 2 et 3.

(3) LOUIS DUBREUIL-CHAMBARDEL. *L'artère poplitée et ses branches terminales, variations anatomiques et morphogénie*. Thèse de Paris, 1903, page 32.

(4) Synonymie : A. art. de la tête du péroné, Weber ; A. recurren-
te interne, Cruveilhier ; A. fibularis superior, Krause ; A. péronière supé-
rieure ou petite, Theile ; A. articulaire infima externe du genou, id. ;
A. recurren-
te péronière, Poirier.

(1) M. J. WEBER. *Handbuch der Anatomie*, tome II, p. 207.

(2) SCARPA. *Réflexions et observations anatomico-chirurgicales sur l'ané-
vrisme*. Traduction Delpech, 1809.

(3) J.-F. MECKEL. *Manuel d'anatomie générale descriptive et patholo-
gique*. Traduction Jourdan et Breschet, tome II, 1825.

(4) SÖEMMERING. *De corporis humani fabrica*, T. V. de *Angiologia*, 1800.

(5) THEILE. *Encyclopédie anatomique*. Traduction Jourdan, 1843, tome III ; *Angiologie*, page 565.

(6) Les Classiques français, pour la plupart, ne font pas mention de ce vaisseau.

(7) TESTUT. *Traité d'anatomie humaine*, tome II.

(8) ROMITI. *Trattato di Anatomia dell'uomo*, tome I, IV^e partie, page 920.

(9) POIRIER. *Traité d'anatomie humaine*, tome II, page 835. POIRIER
et BAUMGARTNER. *Précis de dissection*, p. 214.

(10) PARSONS AND ROBINSON. *Journal of anatomy and physiology*, 1899, page 193.

(11) DUBREUIL-CHAMBARDEL. *Op. cit.*, v 36 et 37.

et qu'elle provient 30, 5 0/0 de l'artère poplitée.
 — 47, 4 0/0 de l'artère tibiale antérieure.
 — 15, 3 0/0 du tronc tibio-péronier.
 — 3, 6 0/0 de l'a. récurrente tibiale postérieure.

En résumé donc, c'est un vaisseau constant, naissant de la portion inférieure de l'artère poplitée ou de la portion supérieure de ses branches terminales.

Cette artère de la tête du péroné peut-elle être identifiée à l'*arteria comitans nervi peronei communis* comme semble l'admettre Manno (1) qui écrit : « *Quindi l'arteria capituli fibulae* di Weber, sid per l'origine sua dalla poplitea, che per il tragitto parallelo al nervo peroneo comune, è da considerare piuttosto come una ridotto *arteria comitans nervi peronei communis* ».

Salvi (2), qui a décrit si bien ce dernier vaisseau, le fait naître le plus souvent de l'artère petite saphène, ou de l'artère articulaire supérieure externe ou de l'artère poplitée au dessus de l'interligne articulaire. Nos recherches (3) confirment pleinement cette origine : l'artère naît de la poplitée à sa portion supérieure ou d'une branche collatérale élevée.

C'est en nous appuyant sur cette différence d'origine que, jusqu'à nouvel ordre, nous nous refusons à identifier ces deux artérioles. D'ailleurs, dans plusieurs cas personnels, nous les avons très nettement trouvées sur le même sujet.

Sur un adulte, à droite, l'*arteria comitans nervi peronei communis* naissait directement de la poplitée, à peu près au même niveau que l'art. articulaire supérieure externe, se portait latéralement en dehors et en bas, contournant le péroné en s'accolant au nerf sciatique poplitée externe et se continuait par un rameau qui descendait dans la loge externe de la jambe jusqu'au tiers inférieur. L'artère de la tête du péroné naissait de l'a. tibiale antérieure à cinq mm. de son origine et se dirigeait en dehors et en haut suivant un trajet normal.

Une autre fois, l'*art. comitans nervi peronei communis* naissait du tronc commun des artères jumelles et accompagnait le nerf sciatique poplitée externe à la région antérieure de la jambe où elle se divisait en plusieurs artérioles de très petit calibre. L'artère de la tête du péroné provenant du tronc tibio-péronier se portait en dehors et en haut.

Nous publierons dans un travail ultérieur les dessins de ces observations et de quelques autres, avec les réflexions qu'ils suggèrent.

Le développement exagéré de l'*arteria comitans nervi peronei communis* explique le cas très curieux, autant que très rare de Velpeau (4), dans lequel le vaisseau principal de la région antérieure de la jambe, suppléant l'artère tibiale antérieure filiforme, naissait de la portion supérieure de la poplitée suivant le muscle sciatique poplitée externe, contournait le col du péroné et reprenait ensuite la place normale de l'art. tibiale antérieure.

B

Cruveilhier (1) a décrit un rameau issu, tantôt de l'a. tibiale antérieure, tantôt de l'artère récurrente tibiale antérieure, qui, passant dans la loge péronière de la jambe, descendait le long du muscle long péronier, jusqu'à la portion inférieure du membre.

Avant lui Sæmmering (2) avait signalé ces rameaux péroniers. « *Art. tibialis antica ad peroneum longum et brevem copiosos spargit ramulos* ». De même Hip. Cloquet (3) dans son traité d'anatomie en 1822. Haller (4) a représenté ce vaisseau et le fait naître de la récurrente tibiale antérieure. Hyrtl (5) le considère comme constant et le décrit comme une branche de la tibiale antérieure. Poirier (6) s'exprime ainsi : « l'a. récurrente tibiale antérieure fournit une branche descendante importante au muscle long péronier latéral et à l'extenseur commun des orteils. Cette branche s'anastomose en bas avec l'artère péronière antérieure ».

Nous-même en 1905 (7) avons décrit sous le nom d'*artère collatérale inférieure et externe*, une branche de l'artère tibiale antérieure, qui passe dans la loge péronière, s'accole au muscle long péronier et se divise en divers rameaux qui irriguent les éléments de la loge, s'anastomosent avec l'artère péronière antérieure ou la malléolaire externe, et contournant le péroné, s'anastomosent avec les vaisseaux postérieurs de la jambe. C'est un vaisseau constant; nous l'avons vu naître le plus souvent à la partie moyenne de la jambe, assez souvent au tiers inférieur, rarement au tiers supérieur. Il peut y avoir deux et mêmes trois artérioles passant ainsi dans la loge péronière et naissant à des niveaux variables.

Manno (8) considère tous ces rameaux péroniers, décrits par les auteurs que nous venons de citer, comme représentant l'*arteria peronea superficialis*. Voici ce qu'il dit au sujet de l'artère collatérale inférieure et externe : « *Dubreuil-Chambardel in un recentissimo lavoro descrive col nome di arteria collaterale inferiore ed esterna un grosso ramo de l'arteria tibialis antica che puo corrispondere all'arteria peronea superficiali* ».

Nous partageons complètement la façon de voir de l'auteur italien et nous rangeons à son avis.

La présence de ces vaisseaux de la loge péronière permet d'expliquer bien des variations de l'artère tibiale antérieure, celle par exemple où elle a un trajet superficiel comme dans les cas de Pelletan (9) et de Velpeau (10). Elle explique aussi les cas où le vaisseau principal de la région antérieure de la jambe se trouve placé dans la loge externe, soit qu'il naisse au tiers supérieur du membre, soit qu'il emprunte le trajet de notre artère collatérale inférieure et externe (11); de cette dernière variation Quain (12) a relevé

(1) CRUVEILHER. *Op. cit.*

(2) SÆMMERING. *Op. cit.*

(3) HIP. CLOQUET. *Traité d'anatomie descriptive*, 2^e édition, 1822, t. II, page 510.

(4) HALLER. *Icones anatomicae*. Göttingue, 1783-1789.

(5) HYRTL. *Ueber normale und abnorme verhältnisse der Schlagadern des Unterschenkels*. Denkschr. d. Kais. Akad. d. Wissensch. Bd. XXIII. Wien, 1864.

(6) POIRIER. *Op. cit.*, page 841.

(7) DUBREUIL-CHAMBARDEL. *Op. cit.*, pages 43, 45 et 49.

(8) MANNO. *Op. cit.*, page 279.

(9) PELLETAN. *Clinique chirurgicale*, 1810, tome III.

(10) VELPEAU. *Op. cit.*, p. 42.

(11) Nous avons, dans notre thèse, donné une figure reproduisant une de nos observations dans laquelle l'artère tibiale antérieure, arrivée à la partie moyenne de la jambe, se portait en dehors et se continuait en empruntant le trajet de l'artère collatérale inférieure et externe.

(12) QUAIN. *Anatomy and operative surgery of the arteries of the human body*, London, 1846.

(1) MANNO. *Op. cit.*, page 275.

(2) SALVI. *Op. cit.*, page 10. « Queste arteria esistono piu o meno sviluppate in tutti gli individui. L'a. comitans nervi peronei talvolta nasce come ho detto dalla arteria saphena parva, tal'altra da un tronco comune. L'ho vista spesso originare ex se dalla a. poplitea, ed in taluni casi molto in alto, prima cioè delle aa. articulares genu superiores. »

(3) DUBREUIL-CHAMBARDEL. *Op. cit.*, page 33.

(4) VELPEAU. *Éléments de médecine opératoire*, 1839, tome III, page 113. Cf. aussi KRAUSE. *Gefäßlehre des Menschen von J. Henle*, Braunschweig, 1868.

8 cas sur 185 sujets et nous-même 10 cas sur 240 sujets, soit une proportion de 4 0/0. Les rameaux péroniers peuvent aussi remplacer l'a. péronière antérieure, lorsque celle-ci est rudimentaire et ne traverse pas le ligament interosseux ; nous avons remarqué cette disposition 10 fois sur 165 sujets.

EMBRYOLOGIE. — L'embryologie explique d'une façon très nette la présence chez l'adulte de ce système artériel satellite du nerf sciatique poplité externe ; c'est là la persistance d'une disposition qui a un grand développement pendant une période de la vie foétale. Nous résumons ici les recherches très étendues de M. Bertha de Vriese (1).

« Chez le fœtus de 10 mm., nous trouvons au niveau du 1^{er} segment du membre inférieur une grande voie sanguine parallèle au nervus ischiadicus : l'*arteria nervi ischiadici* ; du côté de l'extension une autre, toute petite, suit le nervus femoralis : l'*arteria nervi femoralis*. Cette dernière envoie une branche dans la direction tibiale qui longe le bord tibial de la cuisse pour se confondre plus tard avec l'*arteria nervi femoralis* et se jeter dans le vaisseau axial du membre, parallèle au nervus ischiadicus, à un niveau qui sera plus tard le creux poplité. Cette petite artère tibiale, latérale, est l'*art. saphena*.

« Avant d'arriver au genou, l'*arteria nervi ischiadici* envoie une grande branche qui suit le nervus peroneus communis, c'est l'*arteria nervi peronei communis*. Nerf et artère contournent le bord péronier du membre, pour arriver à la jambe du côté de l'extension, entre les deux os, nous appellerons la terminaison jambière de l'*arteria nervi peronei communis* : *arteria nervi peronei profundus*. »

Au fur et à mesure que l'embryon se développe, l'artère du nerf ischiatique s'atrophie et au contraire l'artère du nerf fémoral gagne en importance ; chez l'embryon de 18 mm. on voit une forte anastomose réunir les deux vaisseaux. A 20 mm. l'artère ischiatique est un tout petit vaisseau qui se jette dans l'artère fémorale qui est devenue ainsi postaxiale. « A 27 mm. l'*arteria ischiadica* s'atrophie de plus en plus ; l'*arteria nervi peronei communis* est imperceptible ». A 45 mm. la distribution vasculaire de l'adulte est définitivement établie.

Il résulte de ceci que pendant une période de la vie foétale, l'artère du nerf ischiatique fonctionne comme le vaisseau principal de la jambe et qu'une de ses branches, l'artère satellite du nerf sciatique poplité externe, assure la vascularisation de la portion antérieure de la jambe. C'est ce système artériel primitif qu'on retrouve à l'état vestigial chez l'adulte.

ANATOMIE COMPARÉE. — Andrea Manno a entrepris des recherches très importantes sur les animaux pour retrouver chez eux l'homologue du système artériel satellite du nerf sciatique poplité externe chez l'homme. Nous renvoyons à son excellent travail où chaque groupe zoologique est très minutieusement étudié. Il conclut ainsi : (2) « Dalle osservazioni fatte e da quanto ho potuto raccogliere dai ricercatori che hanno studiato complessivamente le arterie delle estremità addominali dei mammiferi, si rileva anzitutto la quasi costante presenza delle tre arterie : *peronea communis*, *peronea profunda* e *peronea superficialis*. Questi vasi hanno una caratteristica costante in tutti i mammiferi : seguono cioè esattamente i nervi dai quali prendono il nome. Da questo rapporto deriva un che la loro importanza, in quanto che esso sta a dimostrare, già

a primo aspetto, come tali arterie rappresentino quelle vie sanguigne principali, le quali, in un periodo transitorio dello sviluppo ontogenetico, seguivano negli arti addominali il decorso degli stessi nervi ».

Et ainsi on comprend toute l'importance morphologique de ces artérioles filiformes, dont la présence chez l'homme adulte s'explique d'une façon si précise aux lumières de l'embryologie et de l'anatomie comparée.

Lettre de Lady Wortley-Montague.

D^r Ch. T. GUYOT, Tromarey (Haute-Saône).

X

(Suite)

« Tout avait absolument une autre apparence que chez le Grand Visir, et la maison même attestait la différence qu'il y a entre une vieille dévote et une jeune beauté. C'était la délicate propreté unie à la magnificence. Je trouvai à la porte deux eunuques noirs qui me conduisirent à travers une grande galerie, entre deux rangs de jeunes filles fort jolies, avec leurs cheveux artistement tressés descendant presque sur les talons. Elles étaient toutes habillées en damas très fin, broché en argent. Très contrariée j'étais que les convenances ne me permissent pas de m'arrêter pour les examiner de plus près, mais j'entrai bientôt dans un grand salon, ou plutôt dans un pavillon de forme ronde, entouré de jalousies dorées, dont la plupart étaient ouvertes. Néanmoins des arbres plantés tout près procuraient un ombrage impénétrable au soleil. Puis, fontaine de marbre blanc dans le fond de l'appartement, avec jet d'eau parfumée et murmure de sa chute dans trois ou quatre bassins, etc. Sur un sofa élevé de trois marches et couvert des plus riches tapis de Perse est assise la femme du Kiyaya, penchée sur des coussins de satin blanc brodé ; à ses pieds, deux jeunes filles d'environ douze ans, belles comme des anges, très richement parées, et presque couvertes de bijoux. Mais on les remarquait peu auprès de leur mère, tant sa beauté effaçait tout ce que j'ai connu de plus charmant, soit en Angleterre, soit en Allemagne. Je dois avouer que jamais je n'ai vu une personne aussi merveilleusement belle, et que je ne me rappelle aucun visage qui puisse être comparé au sien. Elle se leva pour me recevoir et me salua, selon la mode turque, en portant la main sur son cœur avec une grâce pleine de majesté, que l'éducation même reçue à la cour ne saurait donner. Elle fit apporter des coussins et me fit asseoir dans un angle, la place d'honneur. Je vous assure que quoique ma Grecque m'eût vanté la grande beauté de lady Fatime, je fus tellement frappée d'admiration que pendant quelque temps, je ne pus lui parler ; je ne pouvais me lasser de la regarder. Quelle harmonie dans tous les traits ! Quel charme et quelle exacte proportion dans les formes et dans l'ensemble ! Quel teint éblouissant de fraîcheur et point du tout gâté par l'art. Et ce sourire d'un inexprimable enchantement ! Et ces yeux — grands et noirs — avec cette douce langueur des yeux bleus ! Enfin, chaque mouvement découvrant une nouvelle grâce. »

(1) BERTHA DE VRIESE, *Recherches sur l'évolution des vaisseaux sanguins des membres chez l'homme*. Archives de Biologie (Gand), tome XVIII, 1902.

(2) MANNO, *Op. cit.*, page 295.

« Ma première surprise passée, je cherchai attentivement, mais inutilement, si je n'apercevrais pas quelque imperfection; je demeurai seulement convaincue de la fausseté de ce préjugé assez répandu qui considère une figure très régulière et d'une parfaite beauté comme ne pouvant être agréable. La nature a fait pour Fatime, avec plus de succès, ce qu'Apelle avait tenté en réunissant les traits les plus parfaits afin de peindre une beauté dans toute sa perfection. Ajoutez à tout cela des manières pleines de douceur, des mouvements si naturels, un air si majestueux, sans la moindre affectation, tellement que, j'en suis persuadée, si Fatime était transportée subitement sur le trône de la nation la plus policée de l'Europe, il ne se trouverait personne qui ne la crût née et élevée pour être reine, bien qu'enfant d'un pays que nous nommons barbare. »

« La femme du Kiyaya était vêtue d'un cafetan de brocart d'or à fleurs d'argent, bien adapté à sa taille et laissant admirer la beauté de sa gorge, voilée seulement par une gaze très claire, etc. Ses bras étaient ornés de bracelets de diamant, et une large ceinture en était aussi toute couverte; sa magnifique chevelure tombait en longues tresses de diverses formes et, d'un côté, quelques épingles ornées de pierreries. »

« Je crains, ma chère sœur, que vous ne me reprochiez de l'extravagance dans ma description. Mais les écrivains les plus graves ont parlé avec enthousiasme des tableaux et des statues célèbres. Les ouvrages du Créateur l'emportent certainement sur nos faibles imitations et ont, à mon avis, plus de droits à nos louanges. J'avoue donc sans honte que la contemplation de la belle Fatime m'a procuré une jouissance bien supérieure à celle que me donnerait la vue d'un chef-d'œuvre de sculpture. »

« Elle me dit que ces deux jeunes filles à ses pieds étaient ses enfants, bien qu'elle me parût trop jeune pour être leur mère. De jolies esclaves, au nombre de vingt, placées plus bas que le sofa, me rappelaient les anciennes nymphes. Je ne pouvais m'imaginer que la nature pût offrir le spectacle de tant de beautés réunies. »

« Les esclaves, sur un signe, commencèrent la musique et les danses. Ces danses étaient gracieuses et plutôt passionnées. La musique, sans valoir la musique italienne, était passable. Les femmes ont la voix naturellement agréable. La danse finie, quatre charmantes esclaves sont entrées, avec des encensoirs d'argent à la main et ont parfumé l'air. Pendant tout ce temps, l'aimable Fatime se montrait prodigue de politesse, demandant l'amitié de l'ambassadrice et regrettant de ne pouvoir s'entretenir avec elle dans sa propre langue, c'est-à-dire en anglais. Enfin, au moment de prendre congé, deux femmes apportèrent une corbeille d'argent renfermant des broderies. La plus riche fut offerte à Milady (un mouchoir); les autres furent données à mon interprète et à la femme qui l'accompagnait. »

« Je fus reconduite avec le même cérémonial qu'à mon arrivée et je ne puis m'empêcher de croire que j'ai passé quelques moments dans le paradis de Mahomet, tant j'étais transportée de tout ce que j'avais vu. Je ne sais ce que vous penserez de mon récit, mais je désire vivement qu'il puisse vous faire éprouver une partie du plaisir que j'ai goûté, car je

voudrais que ma chère sœur fût toujours de moitié dans tous les amusements de votre, etc. »

BIBLIOGRAPHIE

René Brétonnayau, par C. Ballu

M. C. Ballu, le savant historien normand, vient de faire paraître dans la *Revue de la Renaissance*, dans la série si intéressante des *Curiosités poétiques du XVI^e siècle*, une très bonne biographie de René Brétonnayau, le savant médecin Lochois du XVI^e siècle, l'ancêtre de Pierre-Fidèle Bretonneau. C'est là une étude très captivante, à la fois sur l'œuvre littéraire du médecin poète et sur ses doctrines philosophiques, dans laquelle les historiens de la médecine trouveront à glaner des idées neuves.

Les Lettres de Gui Patin

NOUVELLE ÉDITION COLLATIONNÉE SUR LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES, PUBLIÉE AVEC LA RESTAURATION DES TEXTES MUTILÉS OU SUPPRIMÉS, ET AUGMENTÉE DE NOMBREUSES LETTRES INÉDITES, DE NOTES BIOGRAPHIQUES, HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES, ET D'UNE HISTOIRE DE PATIN ET DE SON TEMPS,

Par P. TRIAIRE,

(Suite)

LETTRE CLIX

A MONSIEUR SPON, DOCTEUR EN MÉDECINE, A LION.

MONSIEUR,

Depuis ma grande lettre du 8 de may, je vous diray que le lundy ensuivant XI de may, M. le Duc d'Anjou frère du Roy a esté baptizé, dans le Palais cardinal, en présence de la Reine et de toute la Cour, et a esté nommé Philippes de France; son parain a esté M. le Duc d'Orléans son oncle, et la maraine, la Reine d'Angleterre sa tante. On ne parle icy que de moyens d'avoir de l'argent, et mesmes, les plus grands ne songent à autre chose. M. le premier médecin se plaint qu'il n'est pas assez riche (ce n'est pas que je le hante ny le voye, c'est lui qui l'a dit à un de mes amis qui est le sien) combien qu'il aye plus de 25 mil escus de rente, tant de ce qu'il a de sa charge, de son abbaye et du revenu de l'argent qu'il a en banque, que de ce qu'il gagne encore tous les jours avec les courtisans (j'entends ceux qui ont encore bonne opinion de luy, (*plures non² quibus pulchre innotuit ab eo abstinent propter infaustum et infelicem successum quem in multis viderunt ex illius stibio*;) il dit qu'il ne sera pas content s'il ne luy vient encore un bon bénéfice de vingt mil livres de rente. Cet amy luy dit qu'il

1. Vautier. Cf. sa note : *Lettre du 6 décembre 1644.*

2. « Enim » dans les édit. antér.

se devoit contenter de tant de biens qu'il avoit, qu'il n'estoit chargé ny de femmes ny d'enfans, et qu'ayant déjà une abbaye, il ne devoit pas souhaitter d'avoir davantage de bien d'Eglise. M. Vautier luy respondit sur le champ, qu'il ne se tenoit point la conscience chargée, ny son âme en danger pour le bien qu'il avoit : et qu'il ne seroit pas plus tost damné pour trois abbayes que pour une.

On dit que M. le Mazarin mesme manque d'argent ; un thrésorier de la Marine nommé Boucher d'Essonville sieur du Bouchet, a esté icy depuis peu ruiné, et obligé de faire une grande et malheureuse banqueroute, faute de luy avoir voulu fournir et avancer une somme notable pour l'armée que nous envoyons en Italie : il a pour ses raisons allégué et remonstré que le Roy luy devoit beaucoup ; mais nonobstant tout cela, tout son bien a esté saisy, sa charge de thrésorier de la Marine, ses maisons de la ville, et sa belle maison des champs : et tout cela par ordre exprès dudit sieur Cardinal : *talia cum domini faciant, quid de aliis sperandum ?* je m'estonne comment on n'a pas mesmes saisy sa femme, qui est belle, bonne et grosse. — Il n'y a pas long temps qu'un auditeur des comptes nommé M. Nivelles fit banqueroute aussi : et tout fraîchement, c'est-à-dire depuis trois jours, un thrésorier des parties casuelles nommé Sanson, en a fait autant : et pour vous monstrier qu'il est vray que *res humanæ faciunt circulum*, comme il a autrefois esté dit par Platon et par Aristote, celui-là s'en retourne d'où il vient ; il est fils d'un paisan de cinq lieues d'icy, il a esté laquay de son premier mestier, et aujourd'huy il n'est plus rien, sinon qu'il luy reste une assez belle femme, que j'ay autrefois traitée malade ; elle est fille d'un tailleur qui estoit riche.

Nostre armée de Flandres s'en va assièger Ypres : si nous sommes assez heureux de la prendre, elle nous donnera grand advantage sur S. Omer ¹ et sur Aire.

Le droit annuel, qui avoit esté accordé aux Cours souveraines, a esté révoqué par le Roy, voyant l'union que les cinq corps ont fait ensemble, scav[oir] le Parlement, les maistres des Requestes, le grand Conseil, la Chambre des Comptes, et la Cour des Aides, pour tascher d'empescher qu'on ne leur arreste leurs gages, comme M. d'Esmerly, sur-Intendant des Finances a voulu faire. Les Cours souveraines des bonnes villes de France ont aussi envoyé icy leurs députés, pour tascher de se maintenir dans leurs droits, en s'adjoignant à ceux de deçà ².

CE 19 DE MAY ³. On a aujourd'huy rompu à la Grève deux insignes voleurs de grand chemin, dont l'un des deux a

1. Aujourd'huy, chef-lieu d'arr. du Pas-de-Calais. Alors, ville forte, située sur l'Aa, à 60 kil. N.-N.-O. d'Arras.

2. C'est le célèbre arrêt d'union qui fut signé le 13 mai 1648.

3. Date en marge de la lettre.

advoué qu'il avoit tué plus de trente hommes. J'ay céans un petit paquet de la part de M. Moreau à vous faire tenir, que j'emballeray dans le mien, qui n'est guère gros, dès que j'auray receu *Epistolas Grotii*, qui nous viennent de Hollande, et que nous attendons tous les jours : lesquelles je vous veux envoyer, tant à cause de leur nouveauté, que pour ce que je n'ay rien autre chose à vous faire part de deçà. On dit icy que M. de la Rivière, grand favory de M. le duc d'Orléans, s'en va estre Cardinal : que la Reine et M. le Mazarin en sont d'accord ¹. On dit que dans Londres il y a du bruit, et que plusieurs malcontans se remuent pour le Roy contre les Parlementaires. Je doute si par cy devant je vous ay mandé, que la sepmaine de la Passion penultiesme du Caresme passé, je présentay mon fils aîné à l'examen, lequel fut receu avec six autres, le samedy veille de Pasques fleuries, avec grande satisfaction de nostre Faculté, laquelle me tesmoigna du gré et du contentement de la peine que j'avois prise de l'instruire ; il estoit le plus jeune de tous ; et néanmoins, il contenta, autant que pasun, ses examinateurs, et laissa fort bonne opinion de l'advenir à tous nos docteurs. Pour ce qui est de mon fils aîné ², *utinam evadat in virum bonum et eruditum Medicum*, je luy souhaite ces qualitez, afin qu'il aye l'honneur de vos bonnes grâces, et qu'il soit, comme j'espère qu'il sera un jour, vostre très humble serviteur : je ne le nourriray et élèveray qu'à cette intention et ne vous demande vos bonnes grâces pour luy qu'en tant qu'il les méritera : il est encore tout jeune ; il pourra quel que jour vous aller voir à Lyon ; d'autant que j'ay envie qu'il pérégrine un peu avant de l'arrestier tout à fait de deçà ; mais ce ne sera qu'après qu'il sera docteur. *Fiat, fiat*.

J'ay receu un petit mot de lettre de M. Hofman, par la voye de M. Picques, qui n'a pas laissé d'estre six sepmaines en chemin : et luy ay fait réponce aussitost : dont je vous envoie une copie, afin que vous reconnoissiez et sachiez en quel estat sont nos affaires : j'honore fort le bon homme, et voudrois bien le pouvoir servir, mais cela ne se peut point contre vent et marée : il faut avoir patience et se passer des commoditez qui se présentent, puisqu'il n'y a point d'autres remèdes qu'après qu'il aura plû à Dieu de nous donner sa paix.

CE 25 DE MAY ³. Pour la vostre que je receus hier dattée du 19 de may, je vous en remercie. Il y a huit jours entiers

1. Mazarin qui avait besoin de La Rivière, dans les graves circonstances que traversait le gouvernement de la Régente, pour agir sur l'esprit du duc d'Orléans, lui avait, en effet, promis le chapeau de Cardinal. Toute la cour alla le féliciter. Cf. la dépêche de Nani du 2 juin 1648 signalée par Chéruel (*Op. cit.*) (*Ambass. Venit.* T. CVII, fo 315 v°), et la *Correspondance de Mazarin*. FRANCE. T. XIII, fol. 408 et suivants.

2. Membre de phrase en marge de la lettre.

3. Date en marge de la lettre.

que je suis embarrassé près de ma belle mère, laquelle a esté fort malade d'une pleurésie dont elle est, Dieu mercy, quitte moyennant quatre saignées qu'elle a fort bien portées, combien qu'elle aye bien près de 80 ans: le bon homme n'en a guères moins et sont tous deux à la veille de me laisser pour ma part une succession de vingt mil escus: *et vir sapiens non abhorrebit*. J'auray alors un peu meilleur moyen de servir M. Hofman comme je voudrois, que je n'ay pour le présent: je vous envoie une copie de ma dernière que je luy ay escrite, voyez s'il y a de ma faute, je vous en fais juge: si vous voulez que je le traite autrement, je m'y offre, et en feray tout ce qu'il vous plaira: *si modo præscribas agendi modum et legem cum tanto viro et tam venerando sene*: s'il ne tient qu'à de l'argent, je suis prest d'en donner tout comptant, *modo mittat χρῆσιν, παβολ.* que je puisse mettre avec les physiologiques, et en faire un bon volume, qui sera profitable au public et honorable à son auteur: et auray soin aussi qu'il y ait du profit pour luy, afin qu'il ne prenne occasion de dire, *Cum labor in damno est crescit mortalis egestas: Sponsorem enim me constituo legitimi honorarii*. Si vous jugez tout ce que je vous écris, à propos, vous m'obligerez de luy mander. Je suis bien aise qu'avez receu le paquet de livres, par Mess. Rigaut, et vous remercie de la peine qu'avez eu de délivrer à Mess. vos trois collègues, ce qui leur estoit destiné.

J'ay veu et vous renvôye l'épître que M. Hofman vous a faite: *quæ nam sint illæ χρῆσιν, τεχνολ.* Hofmanni plane nescio: ce n'est pas grande chose que cette épître; considérant ce que vous luy estes: il vous devoit faire une plus belle et plus longue épître, et dire qu'il avoit bien de l'obligation à ses Muses qui luy avoient fait un tel amy que vous. Mais le bon homme est stoïque et ne se connoit guères à louer personne. Je vous supplie très humblement d'avoir soin du paquet de Mess. Hofman et Volcamer, afin qu'ils le reçoivent le plus tost que faire se pourra: il y a là dedans pour M. Hofman un *Botallus, de Curatione per sanguinis missionem*, duquel il n'a jamais rien veu, à ce qu'il me mande: tenez bon registre de l'argent que desbourserez pour moy en tel cas ou autre, je vous le restitueray très fidèlement. Son livre de *Anima* n'a guères avancé, depuis Pasques, l'imprimerie ayant esté obligé de faire autre chose: je pense qu'il s'y remettra bientôt; et quand nous serons à l'épître, j'auray soin du nom de M. Gras, aussi bien que je me souviens icy très souvent de son honnesteté et de son mérite. Je ne scay non plus que vous ce qu'il entend *per barbam feræ illius*: c'est peut estre comme vous dites, M. Bartolin¹: mais qui que ce

soit, il n'estoit point à propos de mettre cela dans une si petite Epistre: vous diriez que cet homme n'oseroit rien dire de personne.

Pour mon fils aîné, je ne scay qui vous en a escript, si ce n'est peut-estre M. Moreau; je pensois que vous n'en sceussiez rien; c'est pourquoy je vous en avois touché un mot cy dessus. Dieu veuille qu'il soit quelque jour scavant, et honneste homme afin qu'il aye l'honneur d'estre vostre serviteur, autant que je suis de cœur et d'affection: et je l'élèveray et nourriray à cette intention. Le fils de M. Moreau est bien aimable, garson bien fait, de bonne grâce, et qui parle fort bien: celui la mérite louange: le mien n'est encore rien auprès qu'un enfant qui donne quelque bonne espérance; *utinam succedat eventus*¹. Pour la thèse de M. Guillemeau, elle n'est pas si agréable à tout le monde de deçà comme quelqu'un se promettoit².

Pour les Arabes, je vous en diray mon sentiment. Pour la doctrine, tout ce qu'ils ont de bon, ils l'ont pris des Grecs: pour leurs remèdes, ils ont vescu en un temps qu'il y en avoit de meilleurs que du temps d'Hippocrate, mais ils en ont bien abusé et ont introduit cette misérable pharmacie arabesque et cette forfanterie de remèdes chauds, inutiles et superflus qui sont encor aujourd'hui trop en crédit par toute la terre et de la quantité desquels les malades sont vilainement trompez: à quoy bonnes toutes ces compositions, tous ces altératifs sucrez et miellez contre l'abus desquels les plus scavans hommes de l'Europe se sont déclarez et élèvez depuis tantost cent ans, comme contre une tyrannie insupportable? Cela n'est bon qu'à eschauffer un malade et à faire faire des parties à l'apothiquaire, pour luy couper sa bourse: *eo solo Græcis feliciores mihi viden-*

tholij qui fut un des correspondants de Patin et dont le nom reviendra plus d'une fois sous la plume de notre auteur.

Bartholin (*Thomas*), fils de Gaspard Bartholin, lui même médecin érudit, né à Copenhague le 20 octobre 1619 (Didot), ou en 1616 (Encyclop. des sciences médicales de Bayle) mort le 4 décembre 1680. Docteur de Bâle en 1643, professeur d'anatomie à l'Université de Copenhague en 1648, doyen à vie, en 1654, du collège des médecins de cette ville, il fut nommé assesseur du conseil du roi en 1675. Célèbre par ses travaux anatomiques et ses découvertes des vaisseaux chylifères et lymphatiques. Nous aurons, à l'occasion de ses ouvrages signalés par Patin, à lui consacrer d'autres notes.

1. Tout le passage précédent, près d'une demi-page de texte, supprimé dans les édit. antér.

2. C'est la thèse soutenue par Jean-Baptiste Moreau, mais que présidait Guillemeau: *Est ne hippocratica medendi methodus omnium evertissima, tutissima, præstantissima*? La réponse étoit naturellement affirmative. Cette thèse qui proclamait de nouveau le dogme de la souveraineté de la doctrine hippocratique empruntait à ce sujet toujours présent, à l'autorité et à la réputation de son auteur, Charles Guillemeau, un intérêt tout spécial. Traduite en français, augmentée d'observations de Patin, elle fut publiée sous le titre suivant: *Questions cardinales à disputer aux escholes de médecine, jeudy matin, 2 avril, sous la présidence de maître Charles Guillemeau, docteur en médecine de la Faculté de Paris: LA MÉTHODE D'HIPPOCRATE EST-ELLE LA PLUS CERTAINE, LA PLUS SURE ET LA PLUS EXCELLENTE DE TOUTES A GUARIR LES MALADIES. Avec des observations sur quelques points notables.* PARIS, Nicolas Boisset, 1648. Ce sont ces observations qui étoient de Patin. (*Cf. Lettre à Falconet du 2 août 1657*).

1. C'est la première fois qu'il est question, dans ces lettres, de Bar-

tur Arabes quod senam agnoverint, cujus ope et opera carere non possumus. Scaliger le père estoit un pauvre médecin luy mesme, combien qu'il ait esté un fort scavant homme¹. Le grand abus de la médecine vient de la pluralité de remèdes inutiles, et de ce que la saignée a esté négligée. Les Arabes sont causes de l'un et de l'autre : Mesué a trop de crédit au monde². Un apothiquaire qui a une grande boutique pour ses pots d'orez, n'auroit besoin que d'un buffet ou d'une armoire pour y serrer cinq ou six boettes. *Medicina olim paucarum erat herbarum : ipsi Græci paucissimis utebantur remediis : multiplicitas remediorum filia est ignorantie : sapientes ad naturæ legem compositi, paucis multo peragunt* : nous guarrissons plus de malades avec une bonne lancette et une livre de sené, que ne pourroient faire les Arabes avec tous leurs sirops et leurs opiates. Nous aurions grand tort d'abandonner et de quitter les bons remèdes qui sont en usage dès le temps des Arabes, pour aller recourir à ceux du temps d'Hippocrate, qui sont moins bons ou qui nous sont inconnus. La méthode ne s'entend point du remède, comme de la loy *et de modo bene utendi* : c'est la doctrine des indications qui fait paroistre un médecin vrayement ce qu'il est : et c'est donc nous avons l'obligation entière aux Grecs : lesquels s'ils n'ont connu le sené et la casse, ce n'est point leur faute, c'est leur malheur : aussi ne sont ce pas les Arabes qui nous ont decouvert et fait connoistre le sené ; il estoit en usage devant eux : les forts et violens remèdes sont encore bons à quelqu'un, mais la science et la méthode des Grecs nous apprend à nous servir plus heureusement des benins et a fuir les mahliques, si nous n'en avons grand besoin. Vous voyez dans Hippocrate l'aphorisme *Convulsio ab eleboro lethalis* : c'est qu'il en avoit veu quelque une : aujourd'hui les dogmatiques ne voyent rien de pareil, en tant qu'ils se servent de remèdes doux et bénins, par le moyen des indications, dont ils obtiennent plus d'effet salutaire qu'avec tous les violens remèdes : ces expériences ne sont bonnes qu'aux chymistes, qui tuent icy le monde, à tas, avec leur antimoine. Il y a icy un homme d'auctorité, qui s'en sert, et qui en a tué si grand nombre depuis quelque temps, qu'il est appelé *Jupiter mactator* : tant plus il en donne et tant moins, on a envie d'en prendre. *Pauca,*

1. Scaliger (*Jules-César*) né probablement à Padoue le 14 avril 1584, mort à Agen, le 21 octobre, 1588. D'abord médecin, à Vérone ; après avoir longtemps voyagé, il s'établit, vers 1525, à Agen, où il obtint des lettres de naturalisation, et partagea son temps entre l'exercice de la médecine et la publication d'ouvrages d'érudition qui lui attirèrent une extraordinaire célébrité. Cf. notes : *Lettre du 12 janvier 1632*.

2. Mesué (*Jean*) en arabe, *Jahia-ben-Masouïah*, médecin arabe, né à Khouz, près de l'ancienne Ninive, mort vers 853, âgé d'environ quatre-vingts ans. Médecin des califes Haroun-al-Raschid et Al-Mamoun. A composé plusieurs traités de médecine, entre autres : une *Pharmacopée* et un livre d'*Anatomie*. — Traduct. latine de ses œuvres : VENISE, 1471, 1550 et 1602.

benigna, sed probata et selecta, ea mihi sunt remedia. Et a tant des Arabes.

J'ay receu les bouillons printaniers de votre M. Meissonnier, avec la lettre de M. Falconet. Vous estes bien heureux d'avoir un fou de cette nature, nous en avons icy trois ou quatre, *vario insanie genere laborantes*, mais leur folie n'est pas si gaillarde. Tardy ne parle que de l'anatomie d'Hippocrate et d'Aristote, que personne, dit-il, n'a jamais bien entendu que luy, ou au moins comme luy³ : Beda ne se picque que de secrets et d'antimoine, et dit qu'il a guéry la vérole à tout le monde : je ne sçay de quoy luy servira le jubilé duquel on nous menace dedecà : car cet homme n'est bon ny à rostir, ny à bouillir. Un autre que moy pourroit avoir mauvaise opinion de la fortune de votre réformation, puisque tels personnages que votre M. Meissonnier, et nostre Beda dit des Fougerais abandonnent son party. Je dirois volontiers à ces gens-là, ce que Roy disoit au fou Ménécates *μηνεκου*, veu que c'est la chose dont ils ont le plus de besoin. On n'a rien imprimé icy du fait de M. le Mareschal de la Motte Houdancourt : c'est pourquoy je vous prie de vous souvenir pour moy du deuxième factom s'il se rencontre. J'attends vostre paquet et M. Ravaut aussi : et par avance, je vous remercie du tout⁴. M. de la Vigne se porte mieùx, et se promène tous les jours dans son jardin : s'il estoit mort (Dieu l'en garde) ce seroit un lyon mort auquel Courtaud voudroit faire la barbe. M. d'Avaux qui estoit nostre plénipotentiaire à Munster, en a esté rappellé, et est icy de retour, et, dit-on en disgrâce : je ne sçay point ce qui en sera. Si les catholiques d'Augsbourg⁵ n'ont la puce à l'oreille contre les Lutheriens, ne doutez point que ce ne soit *impulsu Loyolitarum*, qui ont grand crédit en ce país là, et qui taschent d'y rétablir le Papimanie, *pro virili*, afin de s'y rendre tant plus agréables et nécessaires au 666 Siège romain⁶ de qui ils prennent leur mission. *Dii meliora.*

Tandis que M. le Prince est devant Ypres⁵, les Espagnols qui sont plus fins que nous, ont si bien pris leur temps, qu'ils ont surpris Courtray⁶, l'ayant assiégé en plein midy par quatorze endroits : et ont coupé la gorge à six cents Suisses qu'ils ont trouvés dedans, ausquels Suisses les

1. Tardy (*Claude*) du diocèse de Langres. Docteur de la Faculté de médecine de Paris, en 1643. Comme le dit Patin, il s'adonna aux études sur Hippocrate et publia, cette même année 1648 : — *In librum Hippocratis de virginum morbis*. PARIS, 1648. On lui doit aussi un ouvrage sur la transfusion : *Traité de l'écoulement du sang d'un homme dans les veines d'un autre et de ses utilités*. PARIS, 1668, in-4^o.

2. Passage précédent supprimé dans l'édition de Paris, 1846.

3. Ville de Bavière à 54 kil. N.-O. de Munich.

4. Le manuscrit porte bien le chiffre 666 déjà employé par notre auteur. Les éditeurs antérieurs ont lu « Saint Siège ».

5. Place forte de la Flandre occidentale, à 46 kil. S.-O. de Bruges. Elle fut enlevée par le prince de Condé, le 28 mai.

6. Place forte de la Flandre occidentale, sur la Lys, à 44 kil. de Bruges. Elle fut prise par les Espagnols le 18 mai.

Espagnols ne donnent jamais de quartier. La cause de ce malheur vient de ce que M. le Prince, pour grossir son armée devant Ypres, a tiré de Courtray deux mil hommes qui y estoient en garnison et le gouverneur mesmes, qui est un honneste homme nommé M. le comte de Paluau¹, qui auroit bien défendu sa place.

Vous diriez que nous jouons aux barres, que nous ne gagnons que pour perdre, et que nous ne perdons que pour gagner. Une bonne paix vaudroit mieux que tous ces misérables désordres². Les cinqs compagnies souveraines de deçà se sont assemblées plusieurs fois pour empescher qu'on n'arreste leurs gages ; la Reine en a mandé les députez, et leur a fait défences de s'assembler. M. le chancelier leur a aussi fait entendre l'importance de l'affaire et la volonté de la Reine : mais quelque chose qu'on leur face entendre, ils ne veulent pas souffrir qu'on arreste leurs gages : cette obstination des Cours souveraines est cause que la Reine ne bouge d'icy, et qu'elle ne va prendre l'air à Compiègne ou ailleurs, tandis que la saison se présente si belle : tous les esprits des officiers sont si malcontans que les gens de bien de deçà craignent qu'ils n'arrirent pis : *si omnes fatui ad arma properabunt, non habebit sapientia defensores* : si Dieu n'y met la main.

Enfin M. Ravaud est arrivé et m'est venu voir, avec vostre belle lettre qu'il m'a rendue : je luy ay donné un de mes enfans qui l'a mené au Palais et sur le pont neuf ; il veut aller, dimanche prochain à Charenton pour y voir le Temple et le petit troupeau d'élite³ ; et m'a fait l'honneur de me promettre que lundy, qui sera le lendemain de la Pentecoste, il viendra prendre céans un petit disner ; ce sera là ou nous parlerons de vous et où nous beurons à vostre santé, et à celle de M. Gras. Je le trouve extrêmement honneste et civil : votre ville est féconde en honnestes gens : il me semble que les libraires de deçà n'en approchent point. Vous me faites trop d'honneur par vostre lettre : je n'ay rien à y respondre sinon que je vous prie de vous tenir très assuré de mon service, et que je ne man-

1. Paluau (Philippe de Clérambault, comte de) né en 1606, maréchal de camp en 1642, maréchal de France en 1653, mort en 1665. Après la prise d'Ypres par le prince de Condé, le 29 mai 1648, il fut nommé gouverneur de la place, mais il la laissa reprendre par les Espagnols l'année suivante.

2. L'opinion publique ressentit vivement la perte de Courtray et elle ne considéra pas la prise d'Ypres comme une compensation. Un passage d'un Français établi en Hollande montre, que de leur côté, nos alliés partageaient exactement l'inquiétude exprimée par Patin : « En Zélande, les esprits sont bien refroidis. Les plus affectionnés nous reprochent Courtray et sont persuadés que nous ne savons pas conserver nos conquêtes et que nous ne nous en servons pas en gens de guerre. (Affaires étrangères. ALLEMAGNE. CXXIV, fol. 98 ». (Cf. CHERUEL *op. cit.* T. II).

3. Charenton le Pont, aujourd'hui ch. l. d. c. de la Seine, sur la Marne, à 15 kil. de Sceaux. Henri IV y avait autorisé l'érection du temple dans lequel se tenaient, au XVII^e siècle, les « assemblées » des protestants. Il fut détruit, après de nombreuses vicissitudes, après la révocation de l'édit de Nantes, en 1685.

queray nullement à mon devoir : je vous suis trop obligé, et en trop de façons. Je ne suis point mal avec mes parens, mais je vous prie de croire que je ne veux point estre moins bien avec vous qu'avec eux tous ensemble : la parenté vient de nature et est par conséquent sans choix ; l'amitié a quelque chose davantage, elle agit avec jugement et tel, de peur de tromper son amy, devient honneste homme et s'accoustume à l'être, *per vim relationis* : et ainsi est vray ce qu'a dit un vieux scholiaste d'Aristote sur les morales : *Amicabilia ad alterum orientur ex amicabilibus ad se*. Vous serez donc assuré s'il vous plait, de ma fidélité et de mon service, comme d'un homme qui desire estre avec vous en aussi bonne et forte intelligence, que si nous estions frères germains et naturels.

L'accord est refait de Mademoiselle, fille de M. le duc d'Orléans, elle a veu la Reine. On dit que le capitaine qui a esté mis prisonnier pour cet effet, sera mené à Lyon et mis dans Pierre Ancise¹. Les Hollandois sont tout à fait d'accord avec le roy d'Espagne ; leur paix a esté publiée partout de part et d'autre. Les catholiques romains qui tenoient le party du roy d'Angleterre dans la principauté de Galles ont esté défaits par les Parlementaires : il y en a d'autres dans l'Escosse qui se mettent en état de l'assister : *quo tamen fructu futurum illud sit nescio*. Nostre armée est devant Ypres, que l'on dit qui sera prise dans XV jours : il y a terme d'avis. On dit icy que durant ces festes de la Pentecoste, Messieurs du Conseil s'accorderont avec le Parlement, et les autres Compagnies souveraines : leur plus fort ennemy, est vostre M. d'Esmery, sur-intendant des Finances.

Mais voicy l'heure qu'un carosse me doit venir prendre, attelé de six bons chevaux, pour me mener voir, à neuf lieues d'icy, M. de Marillac, maistre des Requestes, qui y est demeuré malade d'une attaque de gouttes².

Je vous baise les mains de toute mon affection, comme aussi à M. Gras, et suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

PATIN.

De Paris ce Vendredy matin,

29 de May 1648.

AU REVERS DE LA LETTRE,
DE LA MAIN DE SPON. PARIS,
29 MAI 1648. LYON, 2 JUIN.
RISPOTA, ADI 26.

EDIT. DE LA HAYE 1718.
— PARIS 1846.

1. Compes de Saujeon. Emprisonné, en effet, à Pierre Ancise, il fut relâché sur les instances de Mademoiselle, et en vertu de la célèbre déclaration parlementaire du 24 octobre 1648 qui remettait tous les sujets du roi à leurs juges naturels et ordonnait que tous les prévenus seraient interrogés dans les 24 heures et remis en liberté s'ils étaient innocents (art. XIV.)

2. Marillac (Michel de), conseiller au grand Conseil, en 1637, maître des Requêtes en 1643, mort conseiller d'Etat en 1684.

(A suivre).

Reconstituant du système nerveux NEUROSINE PRUNIER

PHOSPHO-GLYCÉRATE DE CHAUX CHIMIQUEMENT PUR

Société Médicale d'Indre-et-Loire

Séance du 6 octobre 1906

PRÉSIDENTE DU D^r TESTEVIN, VICE-PRÉSIDENT.

Présents :

MM. DUBREUIL-CHAMBARDEL, SABATHÉ, PETIT, VILMAIN, BISCONS, ANDRÉ.

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance adopté, la présentation de M. Guillaume comme membre de la Société est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 20 octobre 1906

PRÉSIDENTE DU D^r TESTEVIN, VICE-PRÉSIDENT.

Présents :

MM. FABRE, SABATHÉ, DUBREUIL-CHAMBARDEL, MOISSONNIER, BOUREAU, CAILLET, LELOUTRE, GOUBEAU, LAPEYRE, PETIT, VILMAIN, ANDRÉ.

Après lecture du procès-verbal adopté, le président fait part à l'assemblée du don que la *Gazette Médicale du Centre* nous fait d'un certain nombre de volumes et ouvrages destinés à la bibliothèque et propose de voter des remerciements au comité directeur de ce journal.

Le Président présente ensuite une notice de M. Boutineau, membre associé de la Société, ayant pour titre : *Bouriat, médecin à Tours* (l'un des premiers fondateurs et présidents de la Société) notice qui vient s'ajouter aux nombreuses et intéressantes recherches que M. Boutineau poursuit depuis longtemps sur l'histoire de la médecine en Touraine et de la Société médicale en particulier.

L'assemblée vote à l'auteur de cette notice des remerciements et compliments unanimes.

M. Louis Dubreuil-Chambardel fait ensuite une communication sur un nouveau cas de *Langue Scrotale*, et présente le malade et des photographies.

Il s'agit d'un jeune homme de 20 ans, entré à l'hôpital militaire de Tours pour dysenterie, porteur d'une langue scrotale très caractéristique du type transversal (sillons profonds et courts, coupant le sillon médian indiqué à peine à la partie antérieure de l'organe, échançant les bords et se continuant jusqu'à la portion laryngée). L'organe est large et rouge. Le sujet présente une très belle dentition implantée sur un maxillaire inférieur large et nettement hyperbolique (indice : 61,9) ; il y a une hypertrophie de toutes les glandes salivaires.

Le D^r Dubreuil-Chambardel insiste sur la coïncidence de ces diverses dispositions anatomiques, coïncidence qu'il a d'ailleurs remarquée sur d'autres sujets, et qui fait de la *Langue Scrotale* une variation particulièrement complexe et intéressante.

Dans ce cas comme dans ceux dont il a entretenu la Société à une précédente séance, il n'a retrouvé aucun symptôme

d'hérédité pathologique (syphilis, rhumatisme, etc.) Le sujet était d'une intelligence supérieure à la moyenne. C'est là une variation anatomique d'ordre réversif et qui doit s'expliquer sans doute par l'anatomie comparée.

M. Moissonnier lit ensuite un travail et une observation d'ostéomyélite du sinus frontal consécutive à une diphtérie (*publié page 323*)

M. Dubreuil-Chambardel, à ce sujet, rappelle que Brefonneau est le premier qui ait signalé les complications sinusiales de la diphtérie à propos d'un cas observé à l'Hospice Général de Tours, rapporté en 1855 dans la note sur *Les Moyens de prévenir les progrès de la Diphtérie* (Archives générales de Médecine).

M. Testevin demande si l'examen de la salive a été fait au moment où la sinusite évolua et fait remarquer qu'on aurait pu retrouver peut être à ce moment le bacille de Loeffler dans la salive, de même que dans le pus de l'ostéomyélite on eut également peut-être retrouvé ce bacille en faisant des ensemençements au lieu d'un simple examen sur lamelles.

M. Boureau présente ensuite un malade qui a été atteint de luxation congénitale réduite par le Lorenz et fixée par la méthode d'Hendrix. M. Boureau fait sur une pièce anatomique la démonstration du nouveau procédé d'Hendrix. Cet auteur fixe en rotation interne aussitôt la réduction, alors que Lorenz fixe d'abord en rotation externe et n'aborde la rotation interne qu'au second appareil.

Ce procédé a le double avantage de réduire de trois mois la durée de l'immobilisation plâtrée et de donner un plus grand nombre de repositions anatomiques en évitant les transpositions.

L'enfant de 7 ans présentée a été opérée par ce procédé il y a 7 mois; dès le 5^e mois le dernier plâtre a été enlevé. Actuellement elle marche avec une correction parfaite, le raccourcissement et la boiterie ont complètement disparu.

Étendue sur une table, on peut constater que la cuisse opérée jouit de la même amplitude de flexion et d'abduction que le côté sain. Résultats que la fixation en rotation externe de Lorenz n'eut donné qu'au bout de 12 mois après de longs massages.

M. Boureau présente en outre une fillette de 4 ans dont la marche correcte indique que les résultats de la réduction des luxations congénitales sont d'autant plus beaux que l'enfant est plus jeune.

M. Leloutre présente ensuite un malade atteint d'eczéma prurigineux traité avec succès par le bain de lumière.

Il s'agit d'un malade qui me fut adressé par un confrère le 2 juillet afin d'essayer sur son eczéma le traitement radiothérapique. Début de l'affection au commencement d'avril, et malgré les traitements cela n'avait fait que croître et embellir.

Le 2 juillet ce malade présentait les lésions d'un eczéma sec généralisé. Des pieds à la tête y compris le cuir chevelu, poils, barbe, il était couvert de papules, de plaques et de placards de toutes dimensions, depuis une petite lentille jusqu'à des énormes plaques, couvrant presque les cuisses, toutes très rouges, sèches et légèrement squameuses, les papules qui siégeaient au cuir chevelu, dans la barbe et les sourcils, sans être précisément suintantes, étaient cependant légèrement grasses et séborrhéiques. Un prurit intense rendait tout repos et tout sommeil impossibles.

Devant l'étendue des lésions, je jugeai impossible l'emploi des rayons X et je soumis le malade aux effluves de haute fréquence et à l'étingelage avec l'électrode condensateur pour les cheveux, la barbe et les sourcils. En même temps abstinence de vins, alcools, café, thé, épices, charcuterie, conserves,

raises, coquillages, poissons de mer, etc., pas d'autres traitements.

Les *démangeaisons* disparurent dès les premières séances, comme tous les prurits traités par l'effluvia de haute fréquence. Les lésions du crâne, de la barbe et des sourcils étaient disparues à la 7^e séance. Quant au reste, après 3 semaines de traitement et 15 séances, il y avait une amélioration notable, les lésions s'étaient un peu affaïssées et étaient bien moins rouges, le malade n'était pas guéri, mais se trouvait très soulagé et trouvant le temps long, il abandonna le traitement le 21 juillet.

Au bout de 15 jours, le 6 août, le malade m'est revenu, tout avait récidivé, tout excepté le prurit. J'eus l'idée pour tâcher d'aller plus vite de le soumettre aux bains de lumière ou plus exactement aux bains de lumière et chaleur, 3 par semaines de 20 minutes chacun, les 5 dernières minutes entre 60 et 65 degrés centigrades. Dès le 2^e bain tout s'était affaïssé et avait considérablement pâli, et après 2 semaines, c'est-à-dire 9 bains, il était blanchi dans l'état où vous le voyez aujourd'hui. Je lui ai conseillé à la fin du traitement de prendre pendant quelques semaines une potion de salsepareille et d'arséniat de soude.

M. **Sabathé** montre ensuite un malade âgé de 46 ans qui présente des phases d'hémiplégie droite transitoires. Ce malade qui présente de l'exagération des réflexes sans troubles sensitifs nets, la parole scandée, est-il un hystérique ou un névropathe d'un autre genre? L'assemblée décide qu'après un examen approfondi ce malade sera représenté à la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

PHTISIE, BRONCHITES, CATARRHES. — L'Emulsion **Marchais** est la meilleure préparation créosotée. Elle diminue la toux, la fièvre et l'expectoration. *De 3 à 6 cuillerées à café par jour dans lait, bouillon ou tisane.*

D^r **FERRAND.** — *Trait. de méd.*

NOUVELLES

SYNDICAT MÉDICAL D'INDRE-ET-LOIRE

Fête du 25^e anniversaire

Le Syndicat Médical d'Indre-et-Loire, l'un des premiers fondés en France, se propose de fêter avec éclat le 25^e anniversaire de sa fondation, le samedi 17 novembre. La circulaire suivante a été adressée à tous les membres du Syndicat ainsi qu'aux Syndicats des départements voisins :

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ CONFRÈRE,

Dans sa dernière assemblée, le Syndicat médical d'Indre-et-Loire a décidé de célébrer avec quelque solennité le 25^e anniversaire de sa fondation.

La date est fixée au 17 novembre.

Un banquet confraternel, suivi d'une soirée musicale, aura lieu dans les salons de l'hôtel de l'Univers à Tours.

Sont invités au banquet et à la soirée : le président et deux délégués de l'Union des Syndicats ; le D^r Mignin, fondateur du premier Syndicat ; le D^r Boutry, fondateur du Syndicat médical d'Indre-et-Loire, et les représentants des Syndicats médicaux des départements limitrophes.

Le bureau espère que les membres du Syndicat se grouperont nombreux autour de lui dans cette fête confraternelle.

Il compte sur les femmes de nos confrères pour rehausser

par leur aimable présence l'éclat de la soirée musicale qui suivra le banquet.

Le bureau du syndicat.

Le prix du banquet est fixé à **15 francs.**

Tenue : Habit ou redingote.

Heure : 7 heures très précises.

Cette circulaire est accompagnée d'une carte d'invitation ainsi conçue :

Le Syndicat Médical d'Indre-et-Loire a l'honneur de prier le docteur et Madame..., de vouloir bien assister à la soirée théâtrale qui aura lieu le 17 novembre, à 10 heures du soir, dans les salons de l'hôtel de l'Univers, avec le concours de MM. BRE-MONT, FRAGUEROLLE, M. LEGAY, et de M^{lle} LISE MON-JEAN et de brillants instrumentistes.

Nous savons qu'une très spirituelle comédie satirique d'actualité médicale, œuvre inédite des étudiants de l'École de Médecine, sera représentée par ces mêmes étudiants, au cours de la soirée théâtrale.

HOSPICE GÉNÉRAL DE TOURS

CONCOURS POUR UNE PLACE DE MÉDECIN ADJOINT

Le concours pour une place de médecin adjoint à l'Hospice général de Tours a eu lieu les 22 et 23 octobre dernier. Le jury était composé de MM. les docteurs Héron, Thierry, Lapeyre, Magnan et Baudouin. Trois candidats étaient en présence.

Après de très brillantes épreuves, M. le D^r Bosc a été classé premier et nommé médecin adjoint. La *Gazette médicale du Centre* est heureuse de lui adresser ses vives félicitations.

La question écrite était la suivante : *Pathogénie et diagnostic des méningites aiguës chez l'enfant.*

CONCOURS POUR L'INTERNAT

Un concours pour une place d'interne titulaire et trois places d'internes provisoires a eu lieu à l'Hospice général de Tours, les 25 et 26 octobre. 8 candidats se sont présentés.

Les questions posées ont été : *Anatomie*, région sus-hyoïdienne ; *Pathologie*, cancer de l'estomac.

Le classement des candidats a été établi comme suit :

MM. F. Menuet.
Lebas.
Corbineau.
Diudonnat.

HOPITAUX DE PARIS

CONCOURS DE L'EXTERNAT

Les épreuves du concours de l'externat des hôpitaux de Paris viennent de se terminer. Près de 500 candidats se sont présentés, 276 ont été admis.

Cinq élèves de l'École de Médecine de Tours ont pris part aux épreuves, tous les cinq ont été reçus. Ce sont :

MM. Alban Girant, classé 23^e.
Georges Bobeau, classé 50^e.
Edmond Rehm, classé 88^e.
René Godéchoux, classé 129^e.
Jacques Besnard, classé 182^e.

Nos félicitations aux nouveaux externes. Leur succès prouve la valeur de l'enseignement anatomique et pathologique donné à l'Ecole de Médecine de Tours, et l'utilité de nos Ecoles provinciales tant décriées auprès de nos puissantes Facultés.

ECOLE DE MÉDECINE et de PHARMACIE DE TOURS

EXAMENS DES PHARMACIENS

La session des examens définitifs de pharmacie, de validation de stage et d'herboriste, s'ouvrira à l'Ecole de Tours, le lundi 5 novembre, à 2 heures, sous la présidence de M. le professeur Béhal, de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris.

NÉCROLOGIE

LE D^r FERRAND

Nous apprenons au dernier moment la mort de notre excellent confrère le docteur Ferrand, de Loches, enlevé après une courte maladie, le 26 octobre dernier. Fixé depuis quelques années seulement à Loches où il avait succédé au regretté docteur Marcel Lhéritier de Chezelles, il avait su rapidement s'attirer la confiance d'une nombreuse clientèle, pour laquelle il ne ménageait ni son temps ni sa peine. Doué de toutes les qualités scientifiques et morales qui font un praticien accompli, il laissera parmi ses compatriotes le souvenir d'un homme de bien.

VACCINATION CONTRE LA TUBERCULOSE

Comme suite à leur communication à la Société Médicale d'Indre-et-Loire, Sur un vaccin de la tuberculose, les docteurs Edmond Chaumier et F. Barneveld, poursuivant des expériences sur l'action de ce vaccin contre la tuberculose humaine, se mettent à la disposition de leurs confrères pour inoculer leurs malades pauvres.

Le vaccin ne pouvant être préparé en grande quantité à la fois, le nombre des malades traités doit être nécessairement limité. Les docteurs E. Chaumier et F. Barneveld seront donc reconnaissants à leurs confrères de faire inscrire leurs malades d'avance.

Peuvent être traités tous les tuberculeux non fébriles, quel que soit le degré des lésions.

Ecrire au docteur Edmond Chaumier à Tours, qui s'est chargé des études cliniques.

HIVERNAGE

FAMILY HOME

DE

LA BAULE-SUR-MER

(Loire-Inférieure)

Aux personnes dont la santé réclame le séjour du bord de la mer, sous un climat vivifiant et doux, on ne saurait trop recommander **La Baule sur Mer** et son **Family Home**, du boulevard Darlu.

Cet établissement situé en plein midi, en face

l'Océan, adossé à la forêt de pins qui le protège des vents du Nord, est très bien aménagé pour l'hiver, et réalise, à la fois, les conditions d'une admirable exposition, d'un confortable parfait et de la vie de famille.

S'adresser à la Directrice.

DOCTEUR, propriétaire d'un Clos réputé en Touraine, offre aux Confrères ses vins rouges et blancs de qualité supérieure primés, à des conditions raisonnables.

S'adresser au Journal, 20, r. de la Préfecture, Tours.

Le D^r François HOUSSAY (Pont-Levoy, Loir-et-Cher) serait très reconnaissant à tous ceux de ses confrères qui voudraient bien lui faire connaître, ou lui communiquer des documents manuscrits ou imprimés, des légendes, des dessins de tableaux, de statues, de vitraux, etc., ayant trait à exagération ou au défaut de croissance non pathologique des poils de toutes les régions du corps (atrichose ou hypertrichose congénitales).

CLIENTÈLE de SAGE-FEMME A CÉDER

Madame CHARLON, sage-femme depuis de nombreuses années à Issoudun (Indre), désire céder sa clientèle. (Prière de lui écrire directement.)

NUCLEO FER GIRARD, le plus assimilable des ferrugineux, chaque pilule contient 0,10 de NUCLEINATE de fer pur. Dose, 4 à 6 par jour, au début des repas.

VIN GIRARD de la Croix de Genève, iodotannique phosphaté.

Succédané de l'huile de foie de morue

Maladies de poitrine, misère physiologique, lymphatisme, rachitisme, scrofule, faiblesse générale, convalescences, etc.

BIOPHORINE Kola Glycérophosphatée granulé de kola, glycérophosphate de chaux, quinquina, et cacao vanillé. Dosage rigoureux, le plus complet des agents *antineurasthéniques* et antidépresseurs, le tonique éprouvé du sang, des muscles et des nerfs.

FLOREINE — Crème de toilette hygiénique, employée dans toutes les affections légères de l'épiderme, gerçures des lèvres et des mains ; innocuité absolue.

Le Gérant, Ch. SUPPLIGEON.

Tours, imp. Tourangelle.